

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la Forge
« Transfert courrier »
31650 Saint Orens
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>
Tél : 06-14-29-21-74
Tél : 06-50-51-75-39

Le 14 mars 2014

PS : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 à la demande de Monsieur TEULE et BABILE* » domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT).

Monsieur Guillaume Jean Régis REVENU.
Madame Mathilde Claude Arlette HACOUT.
2 rue de la forge.
31650 Saint Orens.

Lettre recommandée avec AR N° 1A 098 610 7886 9

Monsieur, Madame,

Suite à mon courrier du 16 octobre 2013 que vous n'avez pas voulu prendre en considération, je vous informe que votre expulsion de notre propriété a été demandée,

- ***Celle-ci est imminente : La trêve hivernale arrivant à expiration.***

Voilà, je tenais vous en informer à fin que vous ne soyez pas surpris de cette situation qui vous attend et pour y être rentré et l'avoir occupé par voie de fait.

Soit dans les conditions que vous ne pouvez méconnaître, portées à votre connaissance par courrier du 16 octobre 2013 et par l'inscription de faux en principal de l'acte notarié du 13 juin 2013 dénoncé par huissier de justice et non contesté d'aucune des parties.

Vous pouvez dès à présent enlever vos meubles sans dégrader l'habitation, dans le cas contraire vous en serez responsables.

Qu'un constat d'huissier sera prochainement effectué en votre présence ou en votre absence, avec l'assistance d'un serrurier et sur ordonnance.

Par la présente, je tenais à porter à votre connaissance des trois courriers saisissant votre avocat Maître GOURBAL qui est là seulement pour vous prendre des honoraires en vous faisant miroiter ainsi qu'à Monsieur TEULE Laurent une fausse situation juridique.

- **Vous informant que celui-ci est incapable de fournir les pièces demandées.**

Que Monsieur TEULE Laurent et Madame D'ARAUJO n'ont jamais pu les produire, bases fondamentales de droit et cela depuis 7 années malgré les nombreuses demandes faites à leur Conseil Maître BOURRASSET.

Soit agissements de Maître GOURBAL à l'identique de Maître BOURRASSET conseil de Madame D'ARAUJO épouse BABILE et de Monsieur TEULE, en leur faisant croire qu'ils étaient les propriétaires de notre immeuble dans le seul but de leur détourner la somme de 271.000 euros et des honoraires.

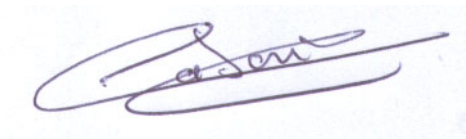
- **Vous ne pourrez pas dire que je ne vous ai pas informé de cette situation à temps.**

Bien sûr pour votre présence depuis ma lettre du 16 octobre 2013 dans notre habitation, notre propriété située au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens, une indemnisation sera prochainement demandée par voie judiciaire.

Dans cette attente et afin que vous trouviez un autre logement, ***je tenais à vous en informer de cette expulsion imminente.***

Monsieur, Madame je vous prie de croire à l'expression mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



Pièces :

- Courrier du 15 janvier 2014.
- Courrier du 31 janvier 2014.
- Courrier du 11 mars 2014.